

## **Communiqué - Pour une jeunesse en marche vers l'égalité entre les femmes et les hommes - Mémoire sur la future stratégie d'action jeunesse 2005-2008**

*Stratégie d'action jeunesse 2005-2008 Le Conseil du statut de la femme prône l'égalité au coeur de la future stratégie jeunesse. Émis le 1 septembre 2005.*

**Date de publication** : 2005-09-01

**Auteur** : Conseil du statut de la femme

# Communiqué de presse

Pour diffusion immédiate  
CNW : code 01  
GQM : 00660

Stratégie d'action jeunesse 2005-2008

## **Le Conseil du statut de la femme prône l'égalité au cœur de la future stratégie jeunesse**

**Québec le 1<sup>er</sup> septembre 2005** – La présidente du Conseil du statut de la femme (CSF), M<sup>me</sup> Diane Lavallée, sera entendue cet après-midi dans le cadre de la consultation sur la future Stratégie d'action jeunesse 2005-2008.

M<sup>me</sup> Lavallée en profitera pour rappeler au gouvernement du Québec l'importance d'inclure dans la future Stratégie d'action jeunesse le principe d'égalité entre les femmes et les hommes. « Pour que les jeunes filles tout comme les jeunes garçons puissent réaliser leur plein potentiel, et ce, en dehors des limites qu'imposent les rôles prédéterminés et les stéréotypes liés au sexe, il importe que le gouvernement situe l'égalité au cœur de sa future stratégie jeunesse », d'affirmer la présidente du Conseil du statut de la femme.

Pour y arriver, M<sup>me</sup> Diane Lavallée suggère de faire appel à l'analyse différenciée selon les sexes (ADS). De plus en plus de pays intègrent cet instrument dans le processus d'élaboration de leurs politiques, permettant ainsi de mettre en évidence les réalités différentes des filles et des garçons et leurs besoins spécifiques afin de mieux y répondre.

Par ailleurs, quant à la pénurie de main-d'œuvre appréhendée dans les prochaines années, elle devrait être l'occasion de diversifier les choix de carrière des jeunes dans des emplois non traditionnels. De plus, rappelons que des études récentes montrent que dans les pays d'Europe du Nord, natalité et taux d'emplois ne sont plus en concurrence bien au contraire. Le Québec pourrait lui aussi prévenir cette pénurie en augmentant le taux d'emploi des femmes et en mettant en place des mesures de soutien aux parents. « Il va sans dire que nous souhaitons que la politique gouvernementale de conciliation travail-famille soit rendue publique le plus tôt possible afin de répondre aux besoins des parents étudiants tout comme ceux des travailleurs », d'ajouter la présidente du Conseil du statut de la femme.

Le mémoire du Conseil du statut de la femme peut être consulté sur le site Internet : [www.csf.gouv.qc.ca](http://www.csf.gouv.qc.ca).

- 30 -

Source :           Johanne Roy  
                      Agente d'information  
                      Conseil du statut de la femme  
                      Tél : (418) 644-9175  
                      johanne.roy@csf.gouv.qc.ca